

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 8 décembre 2021*

L'an deux mille vingt-et-un, le huit décembre à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

**Présents** : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CASAGRANDE Hervé, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MARTIN Jessica, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

**Absents** : ANGLADE Christine, CASTANER Eva, PRADEL Michel.

**Absente excusée** : BOUAT Valérie.

**Procuration** : BOUAT Valérie à ROBERT Béatrice.

**Secrétaire de séance** : DON Daniel.

**L'ordre du jour appelle les questions suivantes :**

**2021/044 – Délibération : Renouvellement CDD agent technique**

Compte tenu des besoins successifs incombant au service technique (élaboration de travaux en régie, fréquentation de la base de loisirs, ...), et prenant en compte que l'agent Steven BURGAUD exerçant dans ce service depuis plusieurs mois, donne entière satisfaction, il est proposé de renouveler son contrat du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, à raison de 35<sup>o</sup>/35<sup>ème</sup>. S'ajoutera à ses missions habituelles, la gestion des réservations des salles auprès des particuliers ou associations afin de soulager l'équipe administrative.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**2021/045 – Délibération : Régularisation d'une opération comptable relative au syndicat « Lézert et Vieulac »**

La Trésorerie de Gaillac relance la commune d'un titre impayé dont elle est redevable depuis l'année 2017. Ce titre concerne la participation du Sivu « Lézert et Vieulac » - syndicat des ruisseaux regroupant 6 communes (Bernac, Castanet, Gaillac, Labastide de Lévis, Rivières et Senouillac), aujourd'hui dissous et transféré à la Communauté d'Agglomération depuis 2018.

Le montant réclamé est de 2 298,60€. Le Maire précise la raison pour laquelle les élus n'avaient pas souhaité engager ce paiement.

**Après en avoir délibéré, Le conseil municipal**

. **Décide**, de maintenir la décision de refus de participation financière.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

### **2021/046 – Délibération-cadre : Demande de subvention - Projet d'aménagement du cœur de Bourg**

Suite à l'approbation de la Modification n°2 du PLU (secteur Bourg), il y a lieu d'engager désormais le projet d'aménagement du cœur de Bourg. A ce titre, il est proposé que le bureau d'architecture DPLG « PUVA » aide la commune dans sa réflexion.

Le devis relatif à cette prestation s'élevant à 29 700€ HT, une demande de subvention va être émise auprès du Département, à hauteur de 70%, dans le cadre du programme de fond d'aide à la décision - Etudes préalables aux projets d'investissements sur le patrimoine immobilier communal ou intercommunal

Les élus autorisent Le Maire à signer cette délibération-cadre et à déposer le dossier de demande de subvention.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

### **2021/047 – Délibération : Mandatement d'un Notaire lié aux opérations de transactions d'urbanisme**

Monsieur Le Maire présente les projets à envisager dans ce secteur nouvellement zoné AU1 (phase 1), AU2 (phase 2) et AU3 (phase 3), à l'arrière des infrastructures communales, rappelant que les projets sont les suivants :

- Constructions destinées à l'habitation :
  - o 11 à 13 logements pour la phase 1 à échéance 2024 – surface aménagée 1,1 ha
  - o 7 à 9 logements pour la phase 2 à échéance 2026 - surface aménagée 0,7 ha
  - o 10 à 12 logements pour la phase 3 à échéance 2028 - surface aménagée 1,0 ha
- Aménagement de voirie
- Aménagement paysager
- Négociation « achat » avec les propriétaires de parcelles
- Négociation « échange » avec les propriétaires de parcelles
- Négociation « rétrocession » avec les propriétaires de parcelles
- Déclassement des zones inondables

Le montant de cette opération avoisinant 500 000€, nécessite l'élaboration d'un budget annexe pour l'année 2022.

Des banques vont être démarchées à cet effet.

Il explique que pour mener les différents projets d'aménagement du cœur de Bourg, il est préférable de mandater un seul et même Notaire pour l'ensemble des transactions d'urbanisme liées à ce projet. Un Notaire a été contacté et est favorable à travailler avec la commune sur l'ensemble des transactions liées à ce dossier.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** Le Maire à démarcher les banques
- **MANDATE** M° BLINEAU, Notaire à GAILLAC (Tarn), à représenter la commune.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

## Questions diverses

### Stade et vestiaires de foot

Etant donné la recherche de locaux à partager entre le Foyer Rural - section « Festi'River » et l'APE, un courrier est adressé au Président du club de foot, expliquant que ces infrastructures ne pourront pas être utilisées cette saison. Un échange est prévu au printemps 2022 afin de connaître leur souhait de maintien d'utilisation des infrastructures riviéroises, ceci n'ayant pas été le cas depuis le mois de juin et sans information préalable.

### Illuminations

Les illuminations des Noël sont installées à plusieurs endroits du village et des hameaux. Marie-Thérèse BRILLANT explique que des problèmes ont été rencontrés au moment de l'installation, à cause du manque de hauteur de la nacelle. D'autre part, des éclairages ont dû être déplacés dans les secteurs Vignes du Bois et Courtade Haute.

### Vœux à la population et repas des aînés

Etant donné les annonces gouvernementales, il est décidé de décaler à une date ultérieure le repas des aînés de plus de 65 ans. Les vœux à la population quant à eux, seront suspendus ou souhaités virtuellement.

### Taxe d'Aménagement

Retour sur cette taxe qui concerne toutes constructions liées à un permis de construire ou à certaines déclarations préalables. En réponse à la question d'un élu lors d'une précédente séance, le nombre de dossiers concernés et le montant y afférent sur l'année 2020 ont été donnés.

### Camion-pizza « Chez Marcel's »

Daniel DON a été contacté par une personne lui soumettant son souhait d'implanter son camion-pizza sur l'aire de pique-nique d'Aiguelèze, chaque vendredi soir dès 18h00, à compter du vendredi 7 janvier 2022. Un accord oral lui a été donné, une convention va être rédigée.

### Info long métrage

Daniel DON fait part à l'assemblée du tournage d'un long métrage qui a été réalisé le vendredi 3/12 au golf d'Aiguelèze ainsi que sur la route départementale y jouxtant.

### Révision du PLU

La rencontre avec l'ensemble des acteurs agricoles de Rivières et le bureau d'études PAYSAGES a eu lieu mardi 7 décembre. Le bureau d'étude fera prochainement un retour sur cette rencontre.

### Commission du personnel

La commission du personnel va se réunir courant décembre, en vue des entretiens individuels 2021 des 5 agents qui se dérouleront en janvier 2022.

### **Démission d'une élue**

L'Equipe Municipale est informée du courrier de démission de Madame Eva CASTANER, reçu récemment en mairie. La préfecture en sera avisée par la mairie et en vue d'adresser en retour un courrier d'acceptation.

### **Arbre de la Laïcité**

A l'initiative de l'association PHILANTROPIQUE GAILLACOISE un chêne sera planté dans la cour de l'école maternelle, jeudi 9 décembre à 11h30.

### **Stationnements illicites**

Depuis plusieurs semaines, 2 bateaux et 1 voiture stationnent sur la parcelle située au dessus du port. Les propriétaires en ont été informés par courrier.

Concernant la voiture, il est prévu une évacuation par la fourrière dès qu'une convention sera prise.

Concernant le petit bateau, le propriétaire est en attente de remorque pour évacuation.

Concernant le gros bateau, il a été déplacé par le propriétaire des gabarres qui avait besoin de place à la capitainerie pour y déposer 2 gabarres le temps de leurs révisions.

**Fin de la séance : 19h41**

**La date du prochain Conseil Municipal sera communiquée ultérieurement.**

<b>DELIBERATIONS</b>	<b>THEME</b>
<b>2021/044</b>	Délibération : CDD agent technique – Création d'un emploi permanent
<b>2021/045</b>	Délibération : Régularisation d'une opération comptable relative au syndicat « Lézert et Vieulac »
<b>2021/046</b>	Délibération : Projet d'aménagement du cœur de Bourg
<b>2021/047</b>	Délibération : Mandatement d'un avocat lié aux opérations de transactions d'urbanisme

**Ainsi fait et délibéré le 8 décembre 2021.**

<b>Christine ANGLADE</b>  <i>Absente</i>	<b>Marie-Christine BERMES</b>	<b>Valérie BOUAT</b>  <i>Procuration à Béatrice ROBERT</i>	<b>Marie-Thérèse BRILLANT</b>	<b>Hervé CASAGRANDE</b>
<b>Eva CASTANER</b>  <i>Absente</i>	<b>Guy CHOPO</b>	<b>Daniel DON</b>	<b>Myriam FERRET</b>	<b>Christophe HERIN</b>
<b>Cyril MANEN</b>	<b>Jessica MARTIN</b>	<b>Jean-Claude MAUREL</b>	<b>Michel PRADEL</b>  <i>Absent</i>	<b>Béatrice ROBERT</b>